

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

PU/31106-20



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **Rue du Pinson 118**
- Identité du demandeur : **Madame DUPREZ et Monsieur VANSILIETTE**
- Nature de la demande : **transformer les caves, réaliser une cour anglaise en zone de recul et abattre un conifère**

Nature de l'activité principale : **Logement (102m²)**

PRAS : **zone d'habitation à prédominance résidentielle**

Motifs principaux de l'enquête : art. 126§11 du COBAT

- **dérogation à l'art.11 du titre I du RRU : construction dans la zone de recul**

L'enquête se déroule : du **15/02/2021** jusqu'au **01/03/2021** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicues

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme **sur rendez-vous uniquement** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues **uniquement sur rendez-vous** à convenir par téléphone au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. Gilson 1, à 1170 BRUXELLES **au plus tard le 01/03/2021**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 16 mars 2021** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

Seules ces personnes seront admises en commission de concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 02/02/2021

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) Olivier DELEUZE

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.